

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

ABSENT : M. Ugalde.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Monsieur LALANNE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER – Cession à Habitat Sud Atlantic de la parcelle cadastrée AY 334 sise 8 impasse de la Porcelaine.

Lors de cette même séance, le conseil municipal vient de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée AY 334 pour une superficie de 2 652 m², et a ainsi officialisé le changement de régime juridique de ce bien, désormais intégré au domaine privé du patrimoine de la commune de Bayonne, le rendant ainsi cessible.

La Commune de Bayonne peut donc désormais accéder au souhait formulé par Habitat Sud Atlantic – Office Public de l'Habitat de Bayonne (HSA-OPH) d'acquérir cette parcelle sise 8 impasse de la Porcelaine afin de lui permettre de réaliser le projet de réaménagement du site.

Ce projet a pour objet, d'une part, d'affecter, à usage exclusif, au profit des résidants, les accès, les espaces engazonnés situés à proximité immédiate des immeubles concernés ainsi que le parc de stationnement attenant et d'autre part, d'améliorer le cheminement pour les personnes à mobilité réduite.

Au regard de l'objectif poursuivi et de l'aspect qualitatif du projet, cette transaction interviendra à l'euro symbolique.

Pour information, les services de France Domaine ont estimé la valeur vénale au prix de 175 € le m² (conformément à l'avis du 18 février 2015).

L'ensemble des frais inhérents à cette opération sera pris en charge par l'acquéreur.

Au vu de cela, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régulariser avec Habitat Sud Atlantic – Office Public de l'Habitat ou toute personne qui se substituerait à cet établissement l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette vente reposant sur la parcelle AY 334 dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.